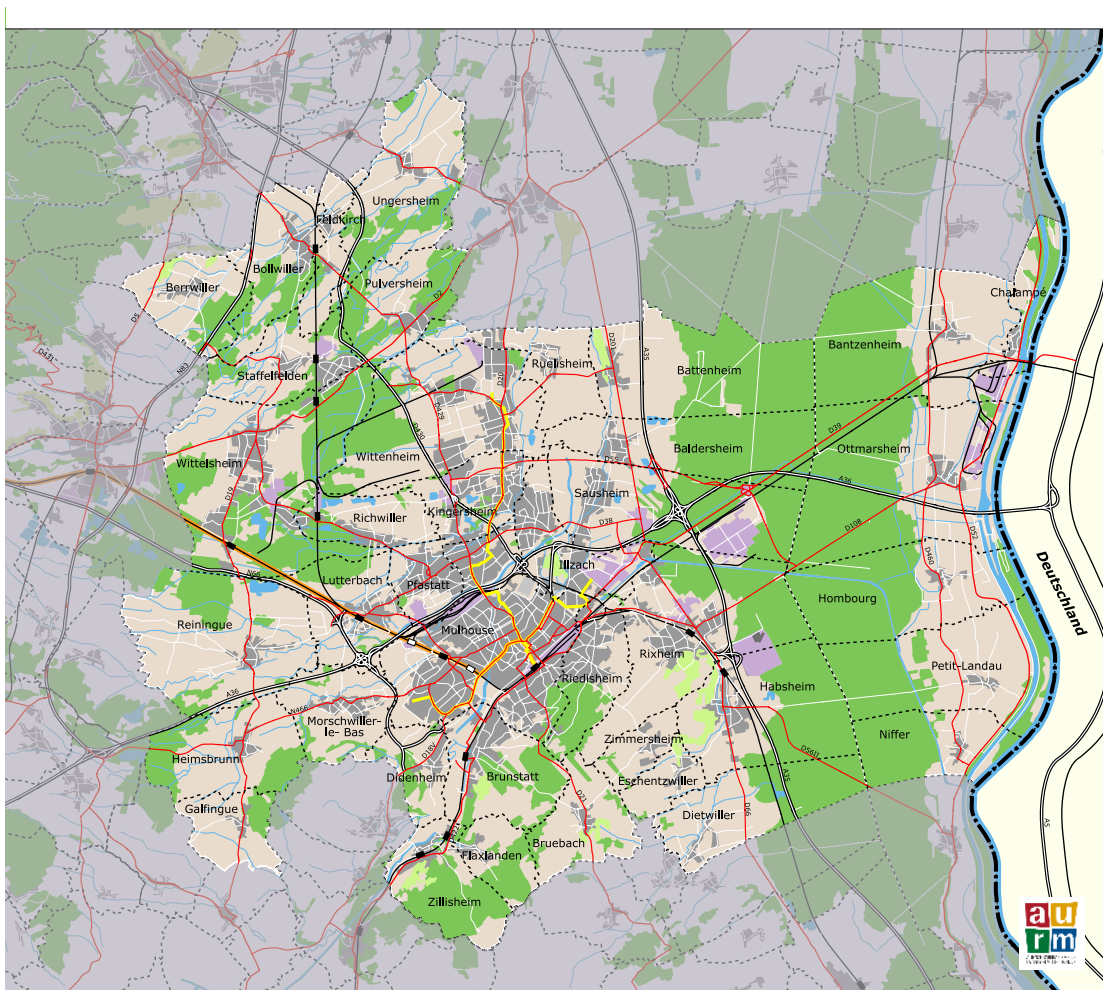


un projet stratégique pour la région mulhousienne



Une démarche conjointe

Les instances dirigeantes respectives du SCOT et du Pays ont validé au cours des derniers mois, l'opportunité d'une mise en commun temporaire des énergies techniques et politiques des deux démarches afin d'élaborer et d'adopter les orientations d'un **projet stratégique pour la Région Mulhousienne**.

Une fois ce "projet stratégique" élaboré, les démarches de SCOT et de Pays reprendront leur cours propre afin de décliner celui-ci en termes de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du SCOT et en Charte du Pays.

Le débat sur les orientations du SCOT se déroulera en fin d'année 2004. L'adoption de la charte de Pays devra être effective avant le 31 décembre 2004.

En rappel, le SCOT constituera le document de planification à l'échelle des 39 communes de la Région Mulhousienne dont les orientations s'imposeront aux Plans Locaux d'Urbanisme, Plan de Déplacement Urbain, Plans Locaux de l'Habitat et Schéma de Développement Commercial.

Pour sa part, le Pays est une démarche qui conduit ces mêmes collectivités à formuler un projet de développement, en lien avec les acteurs socio-économiques réunis au sein d'un Conseil de Développement. Il débouche sur un programme d'actions, qui a vocation à être contractualisé avec l'Etat et la Région.

le scénario d'action publique

Le présent document, destiné à montrer la figure possible du territoire de la région mulhousienne dans les 15 prochaines années, s'appuie sur le diagnostic territorial de la région mulhousienne, le travail réalisé dans les ateliers SCOT et Pays, sur les réunions de prospective, regroupant des techniciens et des élus de la région mulhousienne ainsi que sur le séminaire qui a réuni le 07 mai 2004, les instances dirigeantes du SCOT et du Pays.

après prise en compte des contributions

Une esquisse de projet stratégique a été envoyée à l'ensemble des élus des instances SCOT et Pays, ainsi qu'à toutes les collectivités : communes et intercommunalités du territoire, pour contribution, courant mai 2004.

Les contributions qui ont été élaborées, ont été intégrées dans cette nouvelle version du "projet stratégique pour la région mulhousienne" afin d'en préciser les principales thématiques **(les éléments modifiés ou rajoutés y sont inscrits en gras)**. Les différentes contributions sont jointes en annexes.

Afin de conserver à ce document une lisibilité optimale, celui-ci a été légèrement remanié. Il est toujours composé de 3 thèmes :

- le thème 1 : les moteurs du développement, qui constitue l'ébauche de ce que sera la stratégie de développement économique de la région mulhousienne, en tant que définition des sources de production de richesse pour ce territoire.

Mais pour acquérir une réelle cohérence, ce projet doit pouvoir être décliné spatialement et définir ainsi l'organisation territoriale de la région mulhousienne pour les 15 prochaines années,

- le thème 2 : la cohésion sociale et territoriale,

Et, étant donné la localisation particulière de ce territoire et les enjeux spécifiques qu'elle soulève, l'organisation territoriale doit prendre en compte le positionnement à l'échelle de territoires interrégionaux nationaux et transfrontaliers.

- le thème 3 : les réseaux de territoire.

Les énoncés de chacune de ces thématiques reprennent l'énoncé stratégique et détaille les différents leviers d'action publique qui seront mis en oeuvre afin d'aboutir à la réalisation des objectifs.

Le développement de la région mulhousienne et la pertinence de son projet stratégique passent par la capacité à conduire des projets à cette échelle de près de 300.000 habitants et à mobiliser les ressources correspondantes. ceci renvoie à la nécessaire poursuite du renforcement de la coopération intercommunale et à l'implication des forces vives locales. L'adoption du projet stratégique est l'occasion d'affirmer la volonté des uns et des autres d'oeuvrer ensemble et d'esquisser des voies pour y parvenir.

3

Thème 1 : les moteurs du développement

L'énoncé stratégique : un territoire créateur de richesses

La région mulhousienne fait partie des territoires français hautement productifs. Cependant, des fragilités existent qui sont liées :

→ à la forte présence d'un donneur d'ordre principal. Celui-ci a engendré un réel dynamisme de la sous-traitance automobile, mais fait peser sur le territoire un risque permanent,

→ à la progression des revenus provenant d'autres sources que de la production locale :

- 1- Le vieillissement de la population, phénomène général, accentué dans la région mulhousienne par un déficit migratoire qui touche principalement les ménages d'actifs avec jeunes enfants. Ce vieillissement entraîne mécaniquement l'accroissement de la part des pensions dans les revenus des habitants,
- 2- L'influence des travailleurs frontaliers, atteignant, en 1999, 11% de la population active, soit plus de 10.000 habitants de la région mulhousienne. Ce phénomène touche de plus en plus une population qualifiée (cadres et professions intermédiaires) et entraîne un accroissement des « salaires importés » dans le revenu total de la population.

Face à une tendance à la résidentialisation (dans laquelle, la richesse n'est plus créée sur place mais est le fruit d'une redistribution), la volonté est de maintenir et développer, à l'horizon 2020 la figure d'un territoire producteur de richesses.

Autrement dit, s'il n'est pas rationnel de refuser en bloc les phénomènes de résidentialisation (qui peuvent avoir leurs effets vertueux en termes d'emploi, notamment par le développement d'une demande de services à la personne), le projet affiche **une stratégie de développement économique à moyen terme avec** un objectif principal d'une action publique tournée vers le maintien, voire l'accroissement des capacités productives du territoire **afin lui redonner son rôle de pôle d'emplois à l'échelle Sud-Alsace.**

4

Thème 1 : les moteurs du développement

Les leviers d'action publique : quelles ressources pour un territoire créateur de richesses ?

En termes d'action publique, cet horizon d'un territoire créateur de richesse suppose une inflexion des politiques économiques, autrement dit, le passage d'une posture d'accompagnement des mutations du système productif, à des politiques d'anticipation et d'adaptation à ces mutations.

⇒ **Anticipation des mutations**

c'est être conscient de quelques orientations prioritaires :

1 - Prendre la mesure des transformations du système productif, qui confèrent une place croissante à "l'économie de la connaissance", les activités "d'amont" (recherche, développement, conception, innovation) et aux activités « d'aval » (commercialisation, services aux entreprises, services en accompagnement du produit industriel, etc.).

Ceci signifie non seulement le soutien à une diversification des branches d'activités technologiques de la région mulhousienne (en s'appuyant sur les cinq filières déjà identifiées : automobile, textile, chimie-environnement, NTIC, Biotechnologies) mais aussi l'appui à la création d'activités qui élargissent l'éventail des fonctions économiques de la région mulhousienne, **au développement du secteur du tourisme, du rayonnement commercial,..**

2 - Cette orientation doit également s'appuyer sur des animations de réseaux de PME à l'échelle du Rhin Sud, en mettant l'accent **sur le développement des entreprises existantes** et la création d'entreprises à partir des ressources locales (essaimage, grappes d'entreprises, renforcement des liens entre les potentiels de recherche, d'enseignement supérieur et les entreprises), que sur une politique visant systématiquement le démarchage et l'accueil de grandes entreprises extérieures au territoire.

Il s'agit de favoriser l'apparition de « milieux innovants », afin de transformer l'image économique de la région mulhousienne.

L'objectif est de faire de la région mulhousienne un territoire qui donne envie d'entreprendre à une partie de la ressource humaine qualifiée par l'enseignement supérieur qui y est présent. Ce qui suppose une réflexion sur le type d'offre que l'on peut faire notamment aux étudiants en fin d'études pour leur permettre de s'établir sur le territoire et y créer leur activité.

5

Thème 1 : les moteurs du développement

Mais c'est également de l'aide à l'initiative et à la création d'entreprises, la réalisation de pépinières ou d'incubateurs, le soutien aux actions d'ASTRID ou de l'association du Technopôle.

3 - La prise en compte des nouveaux facteurs de développement que sont : l'arrivée de la grande vitesse, le renforcement de l'UHA, la restructuration des musées techniques, la réalisation du Bioscope. L'anticipation de ces dynamiques est un enjeu important à moyen terme.

⇒ **Adaptation aux évolutions**

Dans le même temps, cette orientation principale ne doit pas obérer la capacité du territoire à accueillir des projets d'investissement économique d'envergure, par exemple dans le domaine logistique, afin, notamment, de permettre au territoire de bénéficier de manière optimale de sa situation de pivot entre Rhin et Rhône.

C'est également réaffirmer la place de l'agriculture en tant que filière économique, contribuant à la préservation du cadre de vie. Une agriculture raisonnée doit contribuer à préserver et à mettre en valeur le patrimoine rural et paysager, mais cela nécessite un engagement durable des pouvoirs publics.

⇒ **Les ressources humaines**

Un territoire qui propose à ses habitants des possibilités de qualification et d'accès à l'emploi.

C'est l'affirmation de l'importance de la valorisation des ressources humaines qui passe par des politiques de formation, de qualification et d'insertion, de développement de l'apprentissage et de l'alternance, à développer avec les acteurs concernés.

⇒ **Mise en oeuvre territoriale :**

Anticiper les mutations et s'adapter aux évolutions des savoirs et des technologiques c'est également mettre tout en oeuvre pour donner au territoire une attractivité maximale :

- **Regrouper dans des zones d'activités dédiées, les activités qui supposent une proximité géographique,**
- Effectuer les regroupements d'activités nécessitant, par exemple à proximité d'une infrastructure, d'établissements d'enseignement et de recherche, ou de tout autre équipement structurant,
- Encourager la diffusion de l'activité dans le tissu urbain (sachant que 60% des emplois sont d'ores et déjà localisés dans le tissu urbain),

6

Thème 1 : les moteurs du développement

- **Afin de disposer d'une large gamme diversifiée et structurante de zones d'activités, quelle que soit leur localisation, des coopérations entre collectivités (EPCI ou communes) sont à mettre en place. Ce pourrait être le cas pour le développement du secteur de la logistique.**
- **Des lieux structurants peuvent être définis comme sites majeurs d'implantation d'activités économiques :**
 - le secteur Sud - Ouest de Mulhouse - Morschwiller-le-Bas (Mer Rouge, Parc des Collines, ZAC Hofer),
 - le site de la gare centrale, comme pôle tertiaire d'importance régionale,
 - les principaux carreaux miniers (dont Marie-Louise)
 - la création d'un nouveau site à vocation d'accueil de PME-PMI à Lutterbach. Il est important de conserver la possibilité d'une offre foncière banalisée pour l'implantation des activités des PME-PMI.
- **La mise en place d'un outil de maîtrise foncière sera encouragée à une échelle la plus large possible.**

⇒ **La qualité environnementale**

Elle peut se décliner en quelques leviers :

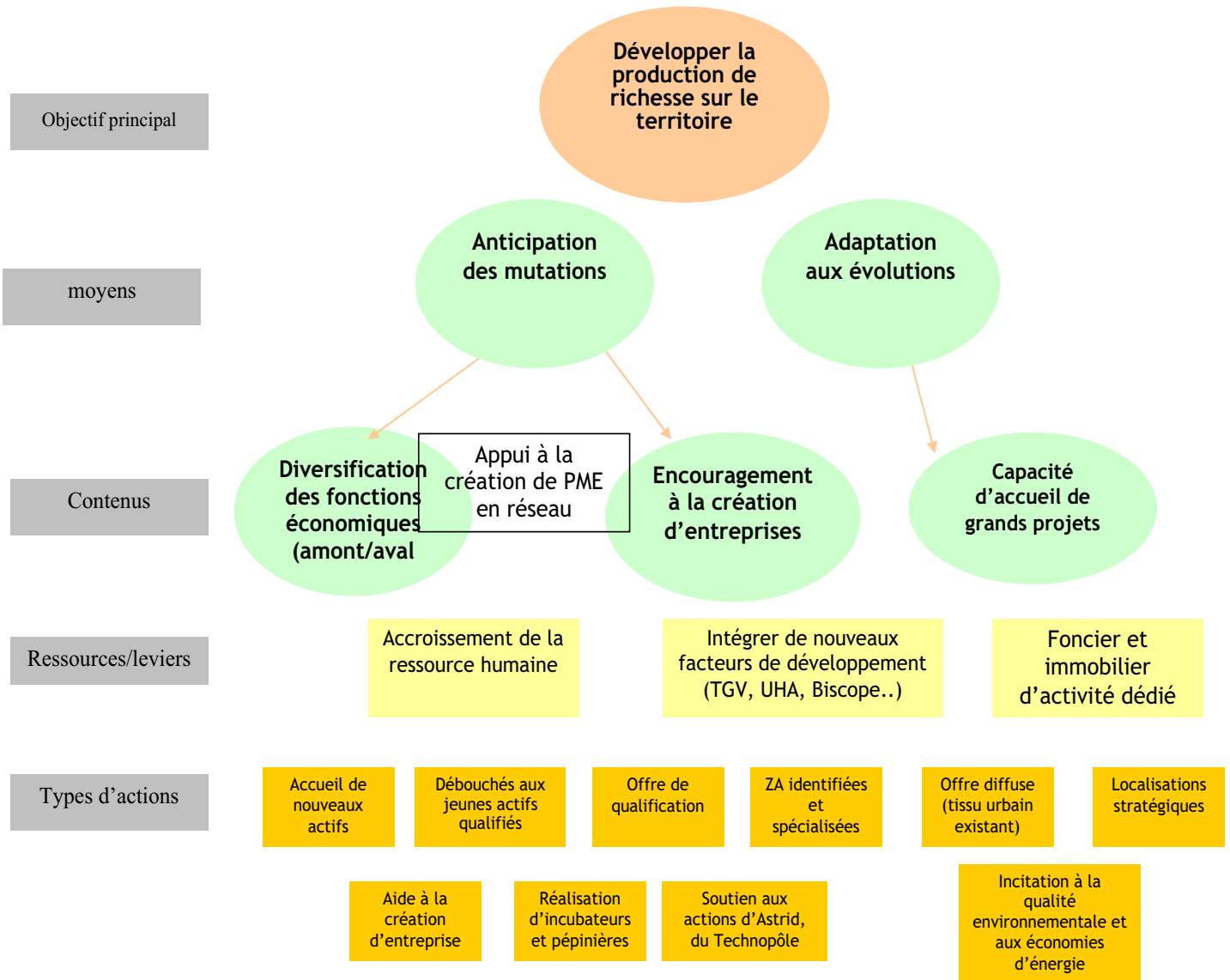
- L'environnement comme ressource de l'attractivité du territoire,
- Comme standard qualité pour les entreprises et les zones d'activités
- Les politiques environnementales comme levier du développement, notamment au travers de la commande publique (études, recherches, travaux, innovation),
- L'environnement comme activité économique, avec la possibilité d'encourager la construction innovante, la baisse de consommation énergétique en relation avec les territoires frontaliers.

Afin de valider la faisabilité d'une telle politique, comme effet d'image de la région mulhousienne dans son environnement transfrontalier, il serait pertinent de conduire une expertise technique et économique sur les possibilités locales de développement de cette filière.

7

Thème 1 : les moteurs du développement

schéma de synthèse : un territoire producteur de richesses



8

Thème 2 : de la cohésion sociale et territoriale

L'énoncé stratégique : un territoire efficient

Les tendances constatées indiquent une forte diversité territoriale, à la fois au plan des paysages, de l'histoire, des types d'activités et de fonctions. Elles font apparaître une logique croissante de fragmentation et de partition du territoire qui se manifeste sur trois plans :

- Une partition sociale croissante du territoire,
- L'attraction de pôles extérieurs, qui se fait sentir plus fortement dans certaines parties du territoire, notamment le sud, du fait de l'accessibilité du marché bâlois ;
- Le risque de décrochage de la ville centre, qui actuellement concentre les grandes fonctions et constitue le principal pôle d'emploi, mais dont la population diminue tendanciellement et qui se spécialise dans l'accueil des ménages à faible revenus.

C'est pourquoi il a été fait le choix de rechercher pour l'avenir la mise en place d'un territoire efficient. c'est à dire :

- Un territoire lisible, où s'articulent clairement les centralités et les fonctions,
- Un territoire cohérent, accessible et fluide,
- Un territoire ouvert, bien relié aux différentes échelles internationales et régionales.

Ces objectifs passent par :

- ⇒ Le maintien et le développement de l'agglomération de Mulhouse comme centralité principale, tenant quatre fonctions :
 - porteuse d'image d'ensemble pour le territoire (l'image de la région mulhousienne est étroitement indexée sur celle de la ville centre),
 - concentrant les fonctions supérieures (enseignement supérieur et recherche, grands équipements culturels, santé, emplois métropolitain),
 - servant de porte d'entrée. C'est via Mulhouse que l'on identifie la région mulhousienne, et que se fait la distribution vis-à-vis du territoire.

9

Thème 2 : de la cohésion sociale et territoriale

- ⇒ L'identification et le renforcement de pôles secondaires, spécialisés dans les services de proximité aux ménages ou dans une fonction desservant l'ensemble du territoire (industrie, loisirs), qui doivent servir de point d'ancrage d'une politique de l'habitat.
- ⇒ La recherche de la cohésion sociale comme condition de l'efficacité du territoire : ne pas laisser la ressource humaine en jachère, offrir une image de stabilité et de solidarité vis-à-vis de l'extérieur.

Les leviers d'action publique : quelles ressources pour une organisation territoriale efficiente ?

Quatre leviers peuvent être combinés pour tendre vers une organisation territoriale efficiente :

1 - la qualité urbaine de la ville centre et son rôle de "porte d'entrée"

Elle s'appuie sur :

- La visibilité externe des fonctions supérieures de la ville centre.
Le renforcement de la centralité de Mulhouse, est concordant avec la nécessité d'améliorer l'image globale du territoire. Cela doit aller avec une définition des rôles et fonctions alloués aux centralités secondaires afin de s'inscrire dans une logique de développement dynamique et équilibré de toute la région mulhousienne, centre comme périphéries.
- Son attractivité résidentielle, comme porte d'entrée du territoire; ce qui signifie que la ville centre trouve les capacités d'offrir du logement adapté à la demande de nouveaux actifs arrivant sur le territoire.
- La qualité de l'offre urbaine (services, commerces, espaces publics), qui passe par des projets urbains marquants.
- L'accessibilité, à partir de la ville centre, du reste du territoire de la région mulhousienne, en transport en commun ou via des itinéraires spécifiques (par exemple, des parcours de culture scientifique et technique)

10 Thème 2 : de la cohésion sociale et territoriale

2 - la coordination des politiques d'habitat et d'équipement

Aller vers une coordination de l'action publique territoriale pour créer progressivement un cadre de vie de qualité pour tous.

Cette coordination est destinée prioritairement à renforcer les pôles urbains secondaires :

- Avec le conseil général et le conseil régional, sur la localisation des équipements d'enseignement (collège et lycée);
- Avec les EPCI sur la concentration des services aux ménages dans les communes ;

Dans cette optique, il est nécessaire d'encourager le développement des services et commerces de proximité. Ce qui doit passer par la mise en place d'un équilibre entre les différentes formes de commerces et notamment par une stabilisation des surfaces commerciales des grandes zones périphériques. L'élaboration d'un schéma de développement commercial devrait être élaboré qui permettrait d'acter ces données.

- En matière d'habitat, de façon à densifier les pôles secondaires et à limiter les risques d'étalement (ce qui signifie, par exemple, l'ouverture contrôlée d'espaces périurbains denses autour des pôles secondaires ; et donc, sans doute, une politique foncière permettant de gérer l'extension des pôles secondaires).

De nouvelles formes urbaines seront mises en place à cet effet.

Ceci doit entraîner une réflexion sur la qualification de l'environnement : offre d'habitat adaptée et diversifiée (locatif, accession), offre de services à la personne qui donne au territoire une image de « bien être » et de diversité de l'offre (loisirs, culture, éducation, santé, etc..)

- **La reconquête des lieux délaissés ou dégradés, la mise en valeur des paysages, la réutilisation des friches, la reconnaissance, la sauvegarde et la réutilisation du patrimoine bâti, le traitement des espaces publics, la requalification des "entrées de villes". Les espaces et paysages à préserver doivent être définis et valorisés (collines sudgauviennes, berges de l'III). Les entrées de ville sont de véritables portails d'entrée sur le territoire. Ils faut les traiter en conséquence en évitant leur banalisation que ce soit en zone commerciale, en zone d'activités ou en zone résidentielle. L'objectif étant de donner une image forte et harmonieuse de ce territoire.**

Thème 2 : de la cohésion sociale et territoriale

- **L'agriculture doit être intégrée comme un élément à part entière ayant un rôle à jouer dans le développement durable du territoire. Pour cela, il semble nécessaire que les communes périurbaines, réalisent leurs extensions en économisant le foncier. Les franges situées entre tissu urbain et espaces naturels ou agricoles doivent constituer des espaces de transition entre la ville et la campagne.**
- **Le renforcement des lieux de centralité conciliera affirmation des identités locales et structuration du territoire. Afin d'encourager le développement des centralités secondaires, la cohérence entre les politiques de déplacement et d'aménagement du territoire sera affirmée avec une desserte efficace en transports en commun de ces centres périphériques.**
- **La réorganisation de l'offre de déplacements autour du Tram-Train et des extensions du réseau en TCSP (transport en commun en site propre) ainsi que la recherche d'une réutilisation du réseau ferroviaire des MDPA devient une priorité. Le développement de l'intermodalité sera développé en lien avec le complément du maillage de voiries (barreau Nord, contournement Sud, échangeur Mertzau,..). Les modes doux seront encouragés dans la politique de déplacements avec notamment la réalisation de pistes cyclables entre les agglomérations formant un réseau cohérent comme cela est prescrit dans le projet de Pays de la Région mulhousienne.**
- **Les espaces encore disponibles ou de possible reconversion, situés en bordure des axes ferroviaires existants ou de futurs axes de TCSP seront intégrés dans la réflexion globale de localisation et de répartition des espaces de développement. Et d'autant plus, s'ils peuvent être dédiés à de l'accueil d'activités (site intercommunal du chemin de Sausheim sur illzach, Rixheim, Riedisheim, zone de gravières de Rixheim).**
- **Il semble également nécessaire de développer le transport des marchandises par fer et par voies d'eau afin de réduire le transport routier et ses nuisances reconnues (bruit, pollution atmosphérique..)**

Thème 2 : de la cohésion sociale et territoriale

- **Un réseau de trames vertes et bleues doit être défini qu'il s'agisse de coulées vertes urbaines ou en milieu naturel. Il faut énoncer les principes de protection des noyaux centraux (forêts, prairies, landes..) par des règles d'urbanisme et de bonne gestion en définissant les jonctions à préserver, voire à créer entre ces noyaux. L'aspect socio-récréatif de ce réseau pourrait être développé (promenades, loisirs, sorties pédagogiques, observation de la nature..)**
Les principes des 3 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) (Ill-Nappe-Rhin, Doller et Thur) doivent être pris en compte comme élément d'aménagement et de gestion des 4 cours d'eau principaux qui structurent le territoire.

3 - l'optimisation des liaisons aux grandes infrastructures

Il s'agit de conforter Mulhouse comme nœud d'infrastructures, ce qui passe par :

- La liaison ferroviaire Mulhouse – Euroairport
- La liaison ferroviaire Mulhouse – Fribourg

mais aussi de préserver la possibilité de réalisation du grand canal Rhône - Rhin

4 - une politique de mixité sociale "dynamique"

- Exploitant la diversité culturelle portée par les habitants de la région mulhousienne.
- qui donne la possibilité de mobilité résidentielle **pour tous et essentiellement** pour les populations qui risquent de souffrir d'enclavement territorial. **C'est affirmer que les politiques du logement et de l'habitat sont au coeur de la cohésion sociale du territoire, et de la capacité de celui-ci à loger tant ses propres habitants que les ménages dont l'arrivée est nécessaire à son développement. Une coordination à l'échelle du territoire est nécessaire, par exemple sur la base des PLH (programmes locaux de l'habitat), C'est également prévoir la rénovation des quartiers en difficulté ou plus ou moins marginalisés ainsi que sur la réhabilitation du parc locatifs public et privé;**

Thème 2 : de la cohésion sociale et territoriale

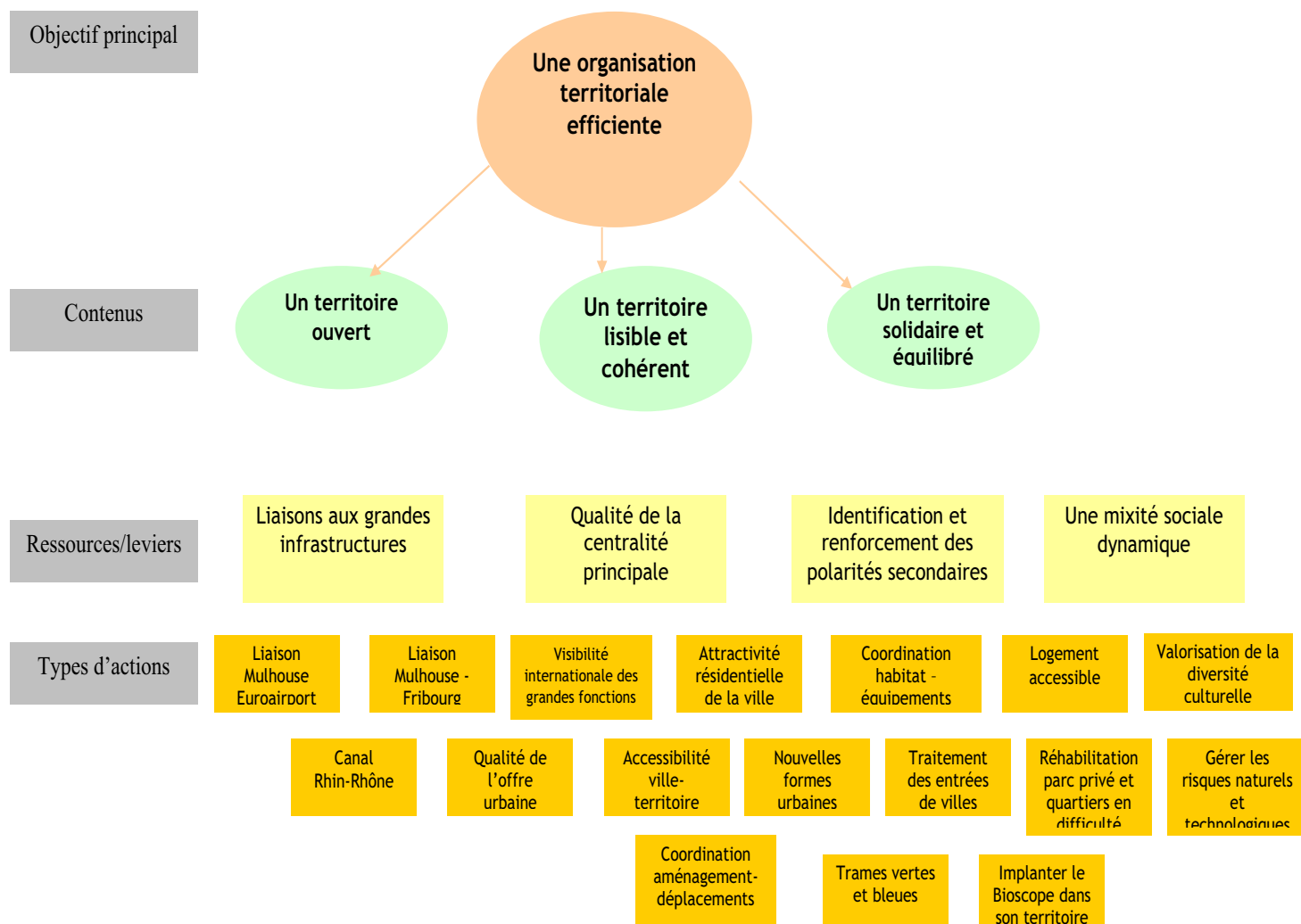
C'est mettre en oeuvre un principe de mixité sociale au moyen d'une diversité de l'offre de logements dans les programmes aidés ou initiés par les collectivités.

C'est mettre en place une programmation équilibrée du logement locatif social en ce qui concerne sa diffusion géographique afin de ne pas accentuer les disparités existantes entre les espaces.

- **La cohésion sociale passe par la recréation de lien social, notamment à travers les services à la population, les politiques de l'habitat, les espaces publics, la lutte contre les discriminations.**
- **C'est intégrer la politique d'implantation des grands équipements dans une recherche de cohésion et de structuration du territoire. La réalisation du Bioscope, si cet équipement devait voir le jour, doit faire l'objet d'une stratégie d'implantation dans le territoire de la région mulhousienne avec la création de synergies touristiques, environnementales et de recherche locale.**
- **La thématique environnementale peut constituer un élément de structuration et d'identification du territoire qu'il semble intéressant de mettre en avant à travers 2 enjeux principaux:**
 - **le principe de contribuer à la préservation et si possible à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau (nappe de la Hardt),**
 - **de définir les secteurs à risques naturels et technologiques et poser les principes de précaution et de lutte contre ces risques par des mesures de gestion curatives lorsque cela est indispensable et douces dans les autres cas afin de protéger les personnes et les biens.**

14 Thème 2 : de la cohésion sociale et territoriale

schéma de synthèse : une organisation territoriale efficiente



Le scénario tendanciel : les limites du positionnement actuel

On constate que si l'influence de Bâle s'accroît en terme de pôle d'emploi, la proximité de cette "ville-monde" ne rejaillit pas ou peu sur le territoire de la région mulhousienne en terme de projets d'investissement et de développement économique. Les faits démontrent que Bâle et Mulhouse ne jouent pas dans la même catégorie et que la première ne constitue pas nécessairement une bonne « locomotive » pour la seconde. En revanche, la région mulhousienne se trouve, progressivement, et potentiellement, insérée dans d'autres types de réseaux et d'échelles, peut-être plus porteurs que le rapport à Bâle.

L'énoncé stratégique : la diversification des alliances territoriales

Il semble alors plus judicieux d'opérer une sorte de « détour stratégique », en diversifiant les alliances territoriales afin de se mettre « à hauteur » du pôle bâlois. La région mulhousienne participe déjà, dans les faits ou dans l'affichage, d'une grande diversité de réseaux :

- L'aire d'influence de la région mulhousienne dépasse largement les limites de son territoire et englobe une partie significative du sud du Haut-Rhin,
- Les échelles départementales et régionales comme espaces de projets partagés,
- La région urbaine Sud-Alsace / Nord Franche Comté existe notamment autour de l'industrie automobile.
- L'eurodistrict (Colmar, Fribourg, Mulhouse) et les coopérations transfrontalière sont les espaces de proximité géographique à faire vivre
- Le réseau métropolitain Rhin-Rhône (Dijon, Besançon, aire urbaine Belfort-Montbéliard) en émergence autour de la liaison TGV Rhin-Rhône.

Les leviers d'action publique : quelles ressources, et quelles fonctions, pour un réseau d'alliances diversifiées ?

L'enjeu est de bien identifier à la fois les fonctions principales de ces différents réseaux et le rôle que peut y jouer la région mulhousienne.

⇒ l'aire d'influence de la Région Mulhousienne

C'est l'échelle pertinente du marché de l'habitat et des déplacements, au sein duquel la région mulhousienne joue actuellement deux rôles principaux :

- Une alimentation démographique par desserrement (essentiellement de la ville centre)
- Un pôle principal d'emploi et de services en diminution.

Le projet de territoire prendra en compte les passerelles nécessaires avec les différentes collectivités qui participent de cette aire d'influence (intercommunalités, conseil général, conseil régional, Etat) pour ouvrir le débat sur les thèmes des déplacements, de l'habitat et de l'organisation territoriale.

La coordination des stratégies d'aménagement et de développement des Pays et des SCOT demande à être assurée par un dialogue entre ces territoires.

⇒ la région urbaine sud-Alsace/nord Franche-Comté

C'est l'échelle d'un réseau industriel et, notamment, du pôle automobile. C'est donc en liaison avec cette échelle que doit être pensée, pour partie, la stratégie économique de la région mulhousienne, telle qu'elle a été esquissée dans la première partie :

- Diversification des branches d'activités et des fonctions économiques
- Appui à la création d'entreprises.

⇒ le niveau du département et celui de la Région présentent l'aspect des partenariats institutionnels où la région mulhousienne doit être un partenaire et un interlocuteur reconnu et celui de

Thème 3 : une place dans les réseaux de territoires

l'affirmation du second pôle urbain alsacien que les politiques départementales et régionales doivent conforter dans l'optique du développement durable d'une Alsace unie et multipolaire.

⇒ **l'Euro district - la Régio tri Rhena**

C'est l'échelle de la visibilité internationale de la région mulhousienne, au sein de laquelle elle doit tenir son rang :

- Infrastructures (euroairport)
- Politiques environnementales et énergétiques
- Nouvelles filières (participation au projet biovalley)

Ce niveau transfrontalier doit permettre de débattre du positionnement par rapport à l'agglomération trinationale de Bâle et des moyens de mieux tirer parti de cette proximité, sans accroître la dépendance vis-à-vis de cette métropole.(travail conjoint avec le département).

⇒ **le réseau d'agglomérations Rhin-Rhône**

C'est peut-être à cette échelle, matérialisée par la branche Est du TGV Rhin-Rhône que peut être pensé le développement des fonctions métropolitaines, où la région mulhousienne peut jouer un rôle pivot, à l'intersection du couloir rhénan et du barreau Rhin-Rhône ouvrant vers l'axe rhodanien et l'arc alpin :

- Partage et développement des fonctions d'enseignement supérieur, de recherche, d'équipements de santé,..
- La liaison ferroviaire Mulhouse - Lyon - Marseille

